

**FEC**



**Fédération des Entreprises  
du Congo**

**MOT DE CIRCONSTANCE DE MONSIEUR  
ALBERT YUMA MULIMBI,  
PRESIDENT NATIONAL DE LA FEC,  
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE PRESENTATION  
DES VŒUX AUX OPERATEURS ECONOMIQUES.**

**KINSHASA, LE 25 JANVIER 2018  
LIEU : CHAPITEAU FETE PARFAITE  
HEURE : 18 HEURES**

**Honorable 1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat,  
Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Excellences Messieurs les Vice Premiers Ministres,  
Excellences Messieurs les Ministres d'Etat,  
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,  
Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle,  
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,  
Monsieur le Procureur Général de la République,  
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Vice Ministres,  
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs  
de Missions Diplomatiques,  
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,  
Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration  
de la FEC,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des  
organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs,  
Chers Membres de la FEC,  
Distingués Invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, avant tout, vous dire combien je me réjouis d'être avec vous ce soir, en début de la nouvelle année 2018, à l'occasion de cette cérémonie de présentation de vœux de la Fédération des Entreprises du Congo au monde des affaires et aux corps constitués.

Au nom du Conseil d'Administration de notre Fédération, et au mien propre, je voudrais vous remercier de tout cœur pour avoir fait le choix de répondre à mon invitation de ce jour.

Il s'agit là d'une marque d'estime que vous témoignez, non seulement à ma personne, mais surtout à l'endroit de la Fédération des Entreprises du Congo que j'ai l'honneur et la responsabilité de diriger. Je vous en sais vivement gré.

La cérémonie d'échange de vœux à laquelle je vous convie chaque année nous permet de nous retrouver pour dresser effectivement le bilan de ce qu'a été la période qui s'achève et de poser un regard prospectif sur celle qui commence, et cela au titre du seul secteur économique.

La Fédération des Entreprises du Congo est donc particulièrement honorée, au nom du secteur privé national, de présenter ses vœux aux principaux responsables des institutions de notre pays, au corps diplomatique, aux partenaires bis et multilatéraux, aux partenaires sociaux ainsi qu'à toute la communauté des entreprises.

A Dieu Tout Puissant, Maître de temps et de circonstance à qui il a plu, une fois de plus, de nous donner l'occasion de nous retrouver aujourd'hui, qu'il en soit remercié et que des actions de grâce lui soient rendues surtout en cette période difficile que traverse notre pays.

**Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,  
Distingués invités**

Je m'empresse de présenter à **Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE**, Chef de l'Etat, mes vœux de santé, de prospérité et de succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche visant à garantir la paix ainsi qu'à rechercher et à assurer le bien-être de chaque congolaise et chaque congolais en cette année 2018.

Que le Tout Puissant puisse le combler de courage et de beaucoup de sagesse pour conduire le pays vers des lendemains toujours meilleurs dans la paix et la sécurité, sans lesquelles, il n'y a pas de place pour les affaires, il n'y a pas de place pour le développement

Mes vœux renouvelés vont également à sa famille, incarnée par la Très Respectée Madame Olive LEMBE KABILA, qui l'accompagne dans sa mission.

A tous les Hauts Responsables des Institutions de la République, à savoir, le Parlement, le Gouvernement, le Pouvoir Judiciaire, l'Armée, la Police, à toute la population congolaise dans sa grande diversité, à tous les étrangers qui ont choisi notre pays comme leur seconde patrie, ainsi qu'à tous les opérateurs économiques, membres ou non de la FEC, j'adresse également mes vœux les meilleurs.

Enfin, à vous tous ici présents, je présente de vive voix, à chacun de vous, mes vœux les meilleurs, pour l'année qui commence: vœux de bonne santé, de prospérité et de succès dans vos activités; vœux de concorde et de paix, surtout, pour vos familles respectives, car là est le commencement du bonheur et du succès dans les affaires.

**Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités respectifs,  
Distingués invités,**

Une fois de plus, le destin a voulu que quelques-uns de nos compatriotes, proches ou non, nous quittent cette année qui s'est achevée. Certains d'une mort naturelle, d'autres fauchés par la barbarie des groupes inciviques actifs dans certaines provinces de l'Est du pays où nous déplorons de centaines des morts et des milliers de déplacés.

D'autres nous ont quitté victimes des épidémies de choléra ou de la fièvre hémorragique à virus Ebola ou des éboulements de terre à Tara. D'autres encore ont perdu leur vie à travers les inondations en ce début de l'année à Kinshasa.

Je ne peux rester silencieux sur les tueries barbares qui ont endeuillé l'espace Kasaien et causé des déplacements de populations ainsi que la perte ou la destruction de l'outil de travail des opérateurs économiques dans cette partie du pays sous le phénomène de Kamwina Nsapu ou encore les conflits tribaux entre Bantous et Twa au Tanganyika.

A cette même occasion, je salue ici la mémoire de nos vaillants militaires des Forces Armées de la RDC ainsi que ceux de la MONUSCO, particulièrement du contingent tanzanien qui ont

trouvé la mort dans l'exercice de leur mission de défense de l'intégrité du pays ou de stabilisation et de maintien de la paix en République Démocratique du Congo.

Bien sûr, je déplore aussi les pertes en vies humaines, celles des civils, comme celles des forces de l'ordre, survenues le 31 décembre 2017 et le 21 janvier 2018.

Que de morts que notre pays ne cesse de compter au nom des convictions religieuses, de la supériorité d'une tribu sur une autre, parfois même d'une race sur une autre ou encore pour des divergences politiques.

La FEC, qui regroupe des membres de toutes les nationalités, confessions religieuses et convictions politiques, par ma voix regrette profondément toutes ces morts.

Aussi, en vue d'élever nos pensées en mémoire de toutes les personnes qui nous ont quittées, je vous prie d'observer une minute de silence.

Merci.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

La cérémonie de présentation des vœux a toujours constitué pour la FEC un moment privilégié de partage avec ses hôtes, sur la situation socio-économique du pays et de ses acteurs.

Ainsi, mon propos sera centré autour des axes suivants :

- ✓ Tout d'abord une analyse de la situation socio-économique nationale en 2017, précédée d'un rapide survol de l'environnement international ;
- ✓ ensuite l'état de nos relations avec le Gouvernement
- ✓ une revue rapide des activités de notre Fédération,
- ✓ et enfin notre vision des perspectives économiques, politiques et sociales pour l'année 2018.

Sur le plan international, la situation s'est améliorée. La reprise de l'activité qui avait débuté au deuxième semestre de 2016, s'est affermie en 2017. Ainsi, la croissance mondiale, qui était de 3,2% en 2016, la plus faible enregistrée depuis la crise financière de 2007-2008, est passée à 3,6% en 2017.

Ce regain de croissance a été principalement porté par une certaine reprise économique dans les pays avancés et le maintien d'une croissance vigoureuse en Chine et dans d'autres pays émergents d'Asie.

La situation de plusieurs pays exportateurs de produits de base d'Amérique latine, de la Communauté des États indépendants et d'Afrique subsaharienne, qui demeurait difficile, semble s'améliorer du fait de la tendance haussière des cours des matières premières dont dépendent assez largement leurs économies.

Ainsi, en Afrique subsaharienne, le taux de croissance a été estimé à 2,6% en 2017 contre 1,4% en 2016. Cependant, cette croissance cache des différences considérables d'un pays à l'autre.

Comme nous avons tous pu le constater, les prix des matières premières non énergétiques ont poursuivi la tendance haussière observée sur le marché mondial depuis le deuxième trimestre de 2016.

Les prix des métaux devraient ainsi progresser de 16% cette année, portés par une demande soutenue notamment en Asie, et des contraintes du côté de l'offre liées à des perturbations dans certains sites miniers du Chili, d'Indonésie et du Pérou.

En effet :

- le prix du cuivre est passé de 5 670 USD la tonne en 2016 à 6 970 USD la tonne en 2017, soit une augmentation de 23% d'une année à une autre ;
- de même le prix du cobalt a enregistré une augmentation de 129 %, passant de 30 570 USD en 2016 à plus de 70 000 USD en 2017

- le prix des produits pétroliers quant à lui a dépassé le seuil de 60 USD le baril depuis l'avènement de la crise pétrolière.

Au niveau national, l'année 2017 a été caractérisée par une augmentation de l'activité économique, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

En effet, selon les données de la Banque Centrale du Congo, le taux de croissance économique serait estimé à 3,2% à fin 2017, contre 2,4 % en 2016, soit un accroissement de 0,8% de point de croissance.

Je tiens d'ailleurs à féliciter le Gouvernement et la Banque Centrale pour avoir été très proactifs en prenant des mesures courageuses de stabilisation à partir du mois d'août. Alors que nous étions dans une spirale inflationniste dont personne ne savait où elle s'arrêterait, ces mesures ont permis de juguler tant l'inflation, dont nos concitoyens sont les premières victimes, que le taux de change, qui impactait notre capacité budgétaire.

Les résultats se font aujourd'hui sentir, avec notamment une meilleure mobilisation des recettes publiques, permettant depuis novembre notamment d'améliorer sensiblement l'exécution des dépenses de l'Etat.

Cette croissance, qui devrait encore se renforcer, demeure cependant trop faible pour assurer le financement et la relance de notre économie.

Cette croissance reste particulièrement liée au secteur primaire qui contribue à hauteur de 1,79 point de pourcentage, dont 1,51 point de pourcentage provient de la branche extraction. Ceci témoigne de la prépondérance de ce secteur dans la formation du Produit Intérieur Brut.

- Le secteur secondaire, principalement les branches « BTP » et « Industries manufacturières » a, quant à lui, apporté une contribution estimée à 1,27 points de pourcentage.
- La contribution du secteur tertiaire à la croissance économique a baissé cette année par rapport à 2016. Ce

secteur contribuerait de 1,01 point de pourcentage en 2017 contre 1,75 point l'an passé. .

En résumé, la situation économique de la RDC a été surtout caractérisée en 2017 par :

- Le plus bas niveau des réserves internationales de change après la crise financière de 2008, soit environ 860 millions de dollars américains équivalent à 3,7 semaines d'importations des biens et services. En septembre 2017, ce niveau ne représentait même que 661 millions de dollars équivalent à près de 3 semaines d'importations des biens et services. Cette situation s'est heureusement améliorée ensuite en raison de l'intervention de l'Etat.
- Une forte inflation, estimée à 55% à la fin de l'année, contre un objectif de 7%, mais qui comme je l'ai dit aurait pu être largement pire. L'accélération de la formation des prix intérieurs a érodé fortement le pouvoir d'achat de la population qui, il faut bien le reconnaître vit dans une précarité absolue. Ce niveau de l'inflation a été influencé par la dépréciation du franc congolais par rapport aux principales devises étrangères.
- La rigidité de la demande des devises pour l'importation des biens et services alors que l'offre des devises ne cesse de baisser dans un environnement économique où les recettes d'exportation ont également été en baisse.
- Une forte dépréciation de la monnaie locale face au dollar américain. En fin 2017, les taux de change interbancaire et parallèle moyens ont enregistré une dépréciation respective de 31% et 28% se situant à 1 592 CDF et 1 625 CDF le dollar américain par rapport à la fin du mois de décembre 2016 où une unité du dollar américain s'échangeait contre 1 216 CDF et 1 269 CDF sur les deux marchés respectivement.

Pour ce qui est des finances publiques, faute de ressources suffisantes, le Gouvernement a été obligé de recourir au financement monétaire avec les avances de la BCC. Ce qui a impacté davantage sur le niveau des prix intérieurs.



La Loi des finances de l'exercice 2017 qui a connu une augmentation en volume de 72,1% comparativement à la loi rectificative de 2016, n'a été promulguée que courant juin. Cette situation n'a pas favorisé la bonne marche des institutions du fait du recours aux crédits provisoires avec des dépassements considérables.

Par ailleurs, au niveau de son exécution, cette Loi des finances n'a même pas atteint la moitié de son objectif. Le niveau général des recettes mobilisées n'a été que de 45%.

Quant au niveau général des dépenses, il a connu un taux de réalisation de 44%. De ce fait, l'exécution des dépenses pourtant jugées prioritaires est demeurée très faible.

Au fait, ceci ne devrait être une surprise pour personne, tant la FEC, lors des débats préparatoires, avait fait part de ses réserves quant au caractère peu réaliste des recettes, qui quand elles ont manqué n'ont pas permis d'exécuter les dépenses qui avaient été bien sur budgétées.

Pour l'avenir, les analystes s'accordent à dire que les différents scénarios macroéconomiques montrent que l'activité économique mondiale se raffermira encore davantage. La croissance mondiale pour 2018 augmenterait ainsi d'un point de pourcentage par rapport à l'an 2017 et se situerait à 3,7%.

La contreperformance attendue de la croissance des pays avancés, projetée à 2% - serait compensée par l'augmentation de la croissance des pays émergents et en développement. Ces pays connaîtraient un taux de 4,9%, supérieur au taux de 2017.

Les économies de l'Afrique subsaharienne connaîtraient, quant à elles, un rebond de croissance de 3,4%, soit une hausse de 0,8 point de pourcentage comparativement à l'an passé.

En ce qui concerne notre pays, la RDC, les hypothèses macroéconomiques tablent sur une croissance d'environ 4% à fin 2018.

Cela étant dit, il est à craindre que l'embellie ne profite qu'indirectement aux Congolais, en raison de notre dépendance aux ressources fiscales du secteur extractif, dont on connaît la faible contribution à une croissance inclusive. Notre Etat bénéficiera mécaniquement de recettes fiscales supplémentaires, mais cela ne contribuera pas à la création d'emplois. Nous connaissons déjà les limites de notre modèle économique et en creux, la nécessité d'engager une vraie politique de diversification de notre économie.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

S'agissant de notre climat des affaires, il est sensiblement resté le même, dominé notamment par la corruption, le harcèlement fiscal et l'insécurité juridique et judiciaire. Il ne contribue toujours pas à favoriser la promotion de l'investissement, ni à la croissance, ni au développement du pays.

Pourtant, le Président de la République, lui-même, avait dénoncé cette situation le 5 avril 2017 devant le Congrès, je cite : **«Tant que notre système fiscal sera écrasant, discriminatoire et truffé d'une parafiscalité lourde, le climat des affaires ne sera pas propice à l'investissement productif ni au civisme fiscal »**

Le Chef de l'Etat, avait instruit à cette occasion le Gouvernement de doter le pays d'une fiscalité attrayante et compétitive en vue de la relance de notre économie et d'une croissance durable des investissements.

S'en étaient suivies deux rencontres, une première Conférence sur le climat des affaires en RDC organisée à l'initiative du Premier Ministre, à Kinshasa au mois d'août 2017, suivie deux semaines plus tard, à l'initiative du Ministre des Finances, d'un Forum national sur la réforme du système fiscal. La FEC y a naturellement participé et apporté toute sa contribution.

Au-delà de l'intérêt de ces rencontres et de ces échanges, qui est réel, il est particulièrement frustrant de réaliser qu'à ce jour,

plusieurs résolutions, pourtant consensuelles, ne sont toujours pas d'application et que les problèmes soulevés, mais non résolus, continuent de saper l'environnement des affaires.

A titre exemplatif, je vais en évoquer les plus saillants, qui caractérisent hélas l'incapacité à laquelle nous nous heurtons à chaque fois qu'il est tenté de réformer une Administration, qui vit et se nourrit de sa propre activité.

- La prolifération des missions d'enquêtes fiscales reste la norme, malgré l'annonce d'une note circulaire du Premier Ministre devant réglementer leurs interventions. Celle-ci se fait hélas toujours attendre.
- Sur le terrain, les missions diligentées par les Régies nationales et provinciales et les services d'assiette continuent de se multiplier sans aucune autre rationalité économique que celle de permettre la génération de ressources fiscales.
- Au sujet des multiples perceptions des droits et taxes, ainsi que des services intervenant dans le commerce extérieur à la frontière, il a été procédé à la signature du décret portant consolidation desdites perceptions et à l'implantation du guichet unique. Malheureusement les perceptions ne sont pas consolidées et certaines administrations n'ont toujours pas intégré la plateforme. Inutile de vous dire que pendant ce temps, nous continuons de constater et de déplorer les importations à bas coûts des pays limitrophes, quand elles ne sont pas tout simplement irrégulières et frauduleuses.
- Au sujet de la prolifération des taxes, alors que le Forum sur la réforme du système fiscal avait recommandé la révision des nomenclatures des droits et taxes du pouvoir central et des provinces dans le but d'en réduire le nombre, qui il faut le rappeler sont de plusieurs centaines, les travaux organisés au Kongo Central au mois de décembre dernier n'ont pas permis de proposer une réduction ne fut-ce que 5% de ces taxes.

La FEC a officiellement transmis ses observations au Ministre des Finances et attend les discussions avant la promulgation des ordonnances-lois dans le cadre de la Loi d'habilitation, afin de vider, notamment, la question que soulèvent certaines taxes en

l'absence des lois sectorielles et d'autres qui manquent de justification économique rationnelle. **Ainsi la généralisation du paiement de la taxe de pollution à toute installation en lieu et place de la définition des normes requises est contraire au principe universel dans ce domaine, celui du pollueur-payeur.**

- Concernant la Loi des Finances pour l'exercice 2018, contrairement au projet de Loi soumis à l'examen du Parlement qui contenait certaines résolutions du Forum national sur la réforme fiscale, la version de la Loi promulguée par le Chef de l'Etat et publiée au journal officiel **ne contient plus ces résolutions, la plupart d'entre elles ayant été retirées.** Je cite, entre autres :
  - la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices et profits qui devrait redescendre à 30%, a été maintenu à 35%.
  - la réduction à 4 du nombre des tranches des revenus imposables à l'IPR, cette mesure adoptée consensuellement a disparu,
  - la réduction du taux des pénalités de recouvrement de 4% à 2% le mois de retard et son plafonnement à 50% du principal a été retirée et les pénalités sont restées à 4% pour les recettes fiscales.

Trop de taxes, parfois injustifiées, d'un montant trop élevées, trop de contrôles intempestifs, l'absence de réforme, c'est de cela que toutes les entreprises qui opèrent encore dans l'économie formelle se plaignent et déplorent à titre légitime la détérioration toujours plus importante du climat des affaires.

Certaines entreprises, soit que leurs règles internes ne leur permettent pas la créativité comptable, soit qu'elles ne peuvent plus faire face à une concurrence déloyale, ont décidé la cessation de leurs activités en RDC. Tel est le cas de NESTLE qui a tiré sa révérence. D'autres sont en train de les réduire, et dans les deux cas, de supprimer les emplois. Faudra-t-il attendre le désert économique pour que le Gouvernement se réveille ?

Et pourtant nous vivons un drame, car ces entreprises de production de biens et services outre qu'elles contribuent au

budget de l'Etat, emploient du personnel en nombre et transforment localement leur production. En cédant à des impératifs budgétaires de court terme, quand bien même ils seraient explicables en raison des fins de mois difficiles de l'Etat, on obère de façon certaine notre avenir en fragilisant encore plus notre structure économique.

Faudra-t-il déjà jeter dans les oubliettes les différentes recommandations qui sont sorties du Forum organisé sur cette question en septembre écoulé par le Premier Ministre, parce qu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise en vue de les concrétiser ?

Je pense que non. **« Quand la tempête se lève, certains construisent des murs pour se protéger, et d'autres construisent des moulins » dit un proverbe portugais.**

Nous croyons au niveau de la FEC que les concertations avec le Gouvernement doivent se poursuivre, mais nous pensons néanmoins, qu'en l'absence d'une réforme structurelle de notre Administration publique, toute tentative d'évolution sera vouée à l'échec.

Je sais que la période ne rend pas aisée les grandes réformes, mais notre pays ne pourra pas continuer à être à la traîne de son développement en raison du comportement incivique de certains des membres de son Administration.

Nous sommes ici plus face un problème de volonté et de vision à long terme, renforcé par des contraintes budgétaires permanentes, qui empêche la réforme.

Et pourtant notre Administration n'a pas toujours présenté ce douloureux visage comme me le rappelle souvent le Président du Conseil Economique et Social. Pour ceux qui l'auraient oublié ou pour les plus jeunes, notre Administration, jusqu'au début des années 80, permettait au pays de fonctionner. Elle constituait même une fierté, en Afrique Centrale.

Ce n'est qu'à partir de 1982, quand les politiques d'ajustement structurel ont fait fondre la masse salariale des fonctionnaires d'un

tiers, puis n'a plus atteint en 1985 que le tiers ou le quart de son niveau de 1975, que les dysfonctionnements sont apparus, et que les grands cabinets politiques ont pris la place des Administrations.

D'ailleurs, selon les experts de la Banque Mondiale, la chute des salaires réels a largement expliqué à l'époque, pour une large part la baisse de qualité des services publics et leur inefficacité.

Il en est ainsi de l'Administration, comme du reste, quand l'équilibre général d'un mécanisme est rompu, chacun développe des comportements individualistes. C'est pourquoi, et nous le constatons à chaque tentative, toute réforme ne pourra passer que dans le cadre d'un contrat, qui à la réorganisation des structures, à la redéfinition de leurs objectifs, alliera de réelles perspectives de développement et de carrière décentes avec des salaires décents.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

Je voudrais aborder maintenant pour quelques instants, l'état de nos relations avec le Gouvernement.

En tant que partenaire du Gouvernement, la Fédération des Entreprises du Congo n'a cessé de transmettre aux autorités compétentes les préoccupations de ses membres afin que des solutions appropriées soient trouvées.

Des réformes ont été entreprises et je formule l'espoir qu'elles porteront les fruits escomptés dans les mois qui viennent.

Ainsi l'année qui vient de s'achever aura été marquée par quelques réformes dont certaines sont encore en cours.

- 1. Dans ce lot, je voudrais souligner, la Loi n° 17/001 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé promulgué en février 2017** par le Chef l'Etat, dans l'objectif de permettre l'émergence d'une classe moyenne locale congolaise, lutter contre la pauvreté et faire bénéficier au plus haut niveau nos populations locales des effets positifs de

développement générés par cette sous-traitance. Un moratoire d'une année avait été accordé aux entreprises pour s'ajuster par rapport à cette nouvelle loi.

La FEC déplore cependant qu'à une semaine de son entrée en vigueur, aucune mesure d'exécution n'ait encore été prise, ce qui va retarder l'application de cette loi essentielle à l'émergence d'une classe de PME congolaises.

Ne laissons pas passer l'opportunité qui se présente à nous de développer un tissu de sous-traitance industrielle, alors même que le secteur minier est porté par la croissance des cours. Tous les signaux sont au vert pour les donneurs d'ordres, il est nécessaire de faire en sorte qu'une partie des coûts d'exploitation ne soient pas captés par les investisseurs étrangers qui sous-traitent à leurs propres entreprises d'exploitation minière ou autres, au motif que le tissu économique congolais ne serait pas apte à prendre en charge ces travaux.

Encore une fois, c'est une question de volonté que d'imposer un meilleur partage de la valeur créée en RDC dont la sous-traitance industrielle, principalement minière, est un élément important aujourd'hui.

**2. Il y a aussi la révision de la Loi portant loi agricole qui, dans sa forme actuelle, a comporté des dispositions qui se sont avérées comme des freins à l'investissement.**

La FEC a, depuis plus de trois ans, relevé ces problèmes et s'attend à ce qu'ils soient enfin levés afin de permettre à ce secteur qui a fait la fierté de ce pays, de reprendre son rôle de construction du développement.

**3. Je mentionne également le consensus trouvé avec le Gouvernement autour du projet de Loi en cours d'examen au Parlement portant modification de la loi cadre sur les télécommunications de 2002** et attends avec attention son adoption lors de cette session extraordinaire et sa promulgation par le chef de l'Etat.

Permettez-moi de souligner, actualité oblige, les conséquences des mesures de suspension de signal internet, prises récemment par le Gouvernement.

Sans porter de jugement sur les motivations sécuritaires ayant dictées ces mesures, qui doivent prévaloir sur toute autre forme de considération, il faut savoir que celles-ci ont fait perdre aux fournisseurs de services plus ou moins 10% de leur chiffre d'affaires journalier. Les autres activités pour lesquelles le secteur des télécommunications sert de support ont été également impactées, notamment, le secteur bancaire a connu des difficultés pour la réalisation de certaines opérations de transfert ou de retrait pendant que celui du tourisme a enregistré des sérieux problèmes de réservation au niveau des compagnies aériennes et des hôtels. **La FEC, dans la mesure du possible, souhaite que telles décisions soient discutées avec les opérateurs de manière à limiter dans son exécution les effets néfastes pour les affaires.**

#### **4. Un autre texte très attendu est la Loi sur le partenariat public – privé.**

Face à l'insuffisance des budgets nationaux pour financer les infrastructures, le recours au secteur privé apparaît comme indispensable pour couvrir ce déficit. L'Etat n'a, pour l'instant, pas la possibilité de construire, entretenir et moderniser notamment au regard de l'étendue du pays. Aussi, pour permettre aux privés de s'impliquer dans ces genres de projets, la loi sur les PPP est-elle une priorité afin notamment de combler le manque ou l'absence des cadres juridiques et réglementaires appropriés.

Je voudrais toutefois faire part de mon expérience de Président du Conseil d'Administration de la Gécamines, dont les partenariats avec des investisseurs étrangers peuvent être comparés à des partenariats publics privés, au moins dans leur mode de fonctionnement.

Notre expérience prouve que tout partenaire, si on lui en laisse l'opportunité peut allègrement confondre les genres entre les différentes responsabilités qui lui sont confiées dans un projet et notamment celle du financement du projet et celle de l'exploitation du projet.



Je recommanderais donc de bien prendre garde à distinguer les fonctions d'investisseur de celles d'exploitant pour éviter toute tentation du conflit d'intérêt. Que celui qui apporte les fonds, ne soit intéressé que par la rémunération de son capital et la capacité de l'exploitant à le rembourser est une excellente chose.

Que celui qui exploite la concession, ne soit intéressé que par sa capacité à rétribuer son concédant, à faire face aux coûts de financement et à dégager du bénéfice pour lui, en est une encore meilleure.

Que celui qui est partenaire minoritaire dispose des moyens de contrôler le majoritaire et de prendre des décisions stratégiques avec lui, afin de lui éviter la tentation de vouloir jouer sur tous les tableaux, est une excellente chose également.

Il faut absolument éviter de mélanger les genres en confiant différentes responsabilités à un même acteur, car il essaiera de gagner sur tous les tableaux et le seul perdant sera le concédant, comme la Gécamines, et avec elle la République Démocratique du Congo, est actuellement la seule perdante des partenariats qui ont été noués avec des investisseurs étrangers peu scrupuleux des droits du minoritaire et de ses obligations.

Cela aussi, c'est une question de récupération de la valeur créée au profit de la RDC et méfions-nous de ne pas céder trop vite aux sirènes des partenariats publics privés, qui promettraient l'impossible et feraient peser sur le concédant le risque de la non atteinte des objectifs.

Ainsi, pour le Projet Grand INGA, la vraie richesse sera l'énergie produite et vendue, ne l'oublions pas, et non pas les fonds amenés par les partenaires pour en permettre la construction.

En attendant la finalisation de cette loi, le partenariat public-privé devra continuer à s'intensifier par le dialogue. A ce sujet, je salue les concertations qui ont lieu au sein du Comité de suivi des mesures urgentes de sauvetage de l'économie

congolaise mis en place sur instruction du Chef de l'Etat. Ces initiatives sont à encourager et devraient caractériser les relations entre les Pouvoirs publics et le secteur privé.

C'est aussi l'occasion de recommander le modèle de dialogue social qui caractérise le monde du travail où aussi bien sur le plan international, national que dans les entreprises les plus grandes orientations font l'objet de concertations entre les partenaires sociaux afin de rechercher des solutions consensuelles qui permettent à toutes les parties de trouver leurs comptes.

Le cas le plus récent que je peux citer en exemple est la résolution de la 33ème session du Conseil National du Travail sont convenus d'améliorer le pouvoir d'achat de travailleurs en réajustant le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 1680 Francs congolais par jour à 7075 Francs congolais par jour pour le travailleur manœuvre ordinaire.

A ce sujet, je voudrais faire un commentaire personnel. 1680 Francs congolais, ne représentent pas grand-chose et 7075 Francs, pas beaucoup plus. Mais pour celui qui les perçoit, c'est une vraie différence. Et pourtant quelle lutte pour aboutir à ce résultat ! Quels arguments n'a-t-on pas du entendre sur la baisse des marges des opérateurs économiques pendant que nous essayions de faire adopter cette mesure.

Outre qu'une relance de la consommation que ne manquera pas d'entraîner cette augmentation profitera en premier lieu aux acteurs économiques locaux, qui pourrait décemment soutenir que 7 075 CDF par jour constitue une charge indépassable, à moins d'avoir décidé définitivement que rien, je dis bien rien, de l'argent qui est perçu par les opérateurs économiques dans notre pays ne devrait y être partagé ?

Je rappelle à tous que l'impôt sur les sociétés, les charges sociales, le salaire minimum, sont autant d'éléments nécessaires à la stabilité minimum de ce pays et à son fonctionnement.

J'en appelle donc à la raison et au sens des responsabilités des acteurs économiques, présents dans ce pays, étrangers comme nationaux. J'en appelle à leur bon sens.

Nous faisons tous partie de ce pays, nationaux comme étrangers, certains étrangers, en sont même devenus les fils, nous devons tous nous comporter comme tels. Nous avons tous plus à gagner d'une relation durable qui permette à ce pays de se développer sur le long terme, plutôt que de miser sur des profits immédiats alors que notre Nation s'enfonce dans les difficultés.

Ceci étant dit, et en parfait accord avec la majorité de nos membres, la difficulté réelle d'appliquer le SMIG vient de la tension salariale en vigueur qui impose un indice allant de 100 pour ce travailleur manoeuvre ordinaire à l'indice 1000 pour le cadre de collaboration.

Cette tension salariale découle d'une classification des emplois en vigueur depuis les années 1960 qui comprend 17 catégories, créant en réalité un SMIG pour chaque catégorie professionnelle, soit 17 « SMIG » au lieu d'un seul. C'est à ce niveau que se pose le réel problème de son application, qui risque de mettre beaucoup d'entreprises réellement en difficultés.

De même le code du travail congolais actuel est jugé par nos membres et les bailleurs multilatéraux comme un frein à un bon climat d'investissement dans la mesure où il contient toujours beaucoup de dispositions contraignantes pour l'entreprise et ne permet aucune flexibilité dans les relations professionnelles. Il est urgent d'entamer les discussions pour sa révision, afin d'en faire un outil qui stimule l'emploi et non pas l'inverse.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités**

S'agissant des activités de la Fédération au courant de l'année 2017, nous avons poursuivi notre mission syndicale et de promotion des activités de nos membres.

Les actions syndicales ont consisté à dénoncer les irrégularités observées dans le chef des administrations, notamment en matière fiscale, économique et douanière.

Dans ce contexte, il a été déploré l'interpellation des cadres et dirigeants d'entreprises par le parquet pour motif de thésaurisation de franc congolais, les taxations injustifiées et les multiples contrôles exercés par les services étatiques, particulièrement l'intervention intempestive et illégale de l'IGF auprès du secteur privé.

Les importations irrégulières et frauduleuses des produits à partir des pays limitrophes ont été également déplorées et continuent à préoccuper les membres.

Au niveau des Provinces, l'activité économique a rencontré plusieurs difficultés parmi lesquelles nous mentionnons principalement :

- La hausse des prix des denrées de première nécessité et la dépréciation de la monnaie nationale;
- L'insécurité due à l'activisme des groupes armés locaux et étrangers non invités à l'Est du pays;
- La dégradation des infrastructures routières et ferroviaires occasionnant des surcoûts ainsi que des pertes dues à l'avarie des marchandises;
- L'arrêt du trafic pendant des mois entre le Katanga et le Kasai Central suite à l'insurrection des milices de Kamwina Nsapu. Certains opérateurs économiques ont perdu leurs marchandises pendant cette période d'insécurité;
- La persistance de l'insécurité dans les provinces du Maniema, Nord et Sud Kivu, Ituri, Haut Uélé et Tanganyika due à l'activisme des groupes armés Mai Mai, Nalu, Mbororo, des groupes terroristes résiduels en Ituri et des conflits entre bantous et twa. Ces groupes qui se permettent de tuer la paisible population, de violer les

femmes, d'incendier des villages entiers et de kidnapper des commerçants pour exiger des rançons causent ainsi des déplacements des populations, l'arrêt de toute activité économique ;

- L'insuffisance et la mauvaise qualité de l'énergie électrique et de l'eau potable obligeant les entreprises soit à réduire leur niveau d'activité, soit à recourir à des sources énergétiques alternatives beaucoup plus coûteuses, sur lesquelles l'Etat se permet de lever des taxes ;

Si nous voulons réellement une croissance de qualité, le Gouvernement doit lever tous ces écueils qui handicapent l'exercice de l'activité économique dans nos Provinces.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

Année après année, je dresse le constat des principales carences qui affectent notre développement et au premier rang desquelles je ne cesse de déplorer l'absence de diversification de notre économie et d'un climat des affaires favorable au développement de l'investissement. Cette année n'a pas échappé à la règle.

Chaque année, je fais le bilan des actions de la FEC, des avancées qu'elle a obtenues, et dont je félicite les acteurs, mais qui ne sont pas traduites dans les faits et des avancées pour lesquelles elle continue à se battre et j'encourage chacun d'entre vous à continuer à se mobiliser.

Je formule des vœux, qui apparaissent toujours plus comme des vœux pieux, pour ne pas dire des rêves, tant la sclérose de notre système, rend les choses toujours plus difficiles à engager.

D'ailleurs, vous comme moi, savez, année après année, que nos vœux ne se réaliseront pas tant que certains fondamentaux de notre système ne seront pas remis en cause de manière radicale. A la FEC, nous appelons et continuerons à appeler à des réformes d'envergure, mais elles se heurtent toujours aux mêmes difficultés.

La première c'est l'absence de ressources budgétaires disponibles pour l'Etat pour mener à bien ses réformes.

La seconde, qui est une conséquence de la première, c'est le sacrifice permanent des objectifs de long terme, sous la pression des contraintes du court terme. On ne peut réellement l'en blâmer.

En revanche, on peut ne tolérer que sous des motifs fallacieux l'Administration fiscale, se sente libérée parfois de toute pudeur pour venir dans nos entreprises, de manière répétée et souvent injustifiée, nous redresser fiscalement dans des proportions surréalistes.

Mais qu'on le regrette ou pas, la situation de notre pays reste celle-là. L'Etat ne dispose que d'un budget de 4 milliards de dollars pour payer, entretenir et déployer ses professeurs, ses policiers, ses militaires, son personnel de santé, ses fonctionnaires civils sur l'étendue d'un territoire grand comme l'Europe occidentale, pour essayer d'y faire régner l'ordre, essayer d'éduquer et de soigner ses citoyens. Je vous informe pour la comparaison que 4 milliards de dollars, c'est le budget de la seule police de la ville de New-York.

Nous sommes donc inscrits dans un cercle vicieux qu'il nous faut absolument rompre, où secteur public et secteur privé se défient en permanence, le premier voyant dans le second la solution immédiate à tous ses problèmes, le second voyant dans le premier la cause de tous ses problèmes.

Pourtant nous avons besoin d'un secteur public fort, qui nous permette de mener à bien nos missions, qui forme des citoyens éduqués, qui fasse régner l'ordre et la sécurité sur le territoire, qui assure des fonctions de justice et qui mette en place des politiques de développement structurée, dont les acteurs privés seront les partenaires et les bénéficiaires.

Mais pour cela nous devons reconstruire un cercle vertueux, fondé sur le développement économique, l'investissement, l'emploi, la consommation.

Le plus frustrant, c'est de voir là, presque à portée de mains, toutes ces richesses qui sont à notre portée et qui dessinent d'elles-mêmes une stratégie crédible de développement.

**Nous disposons de ressources, elles sont minérales.** Elles suffiraient à elles-seules à financer le développement de notre pays pour des dizaines d'années, si seulement nous pouvions bénéficier du juste partage de leur richesse. Le premier combat que nous devons mener est donc celui de la récupération de la valeur créée en RDC. Il ne se limite pas aux seules industries extractives, mais elles en sont la principale composante. Le second, sera celui de la reconstruction d'une industrie minière nationale.

Nous disposons d'opportunités de développement économique à long terme, il n'est quasiment que de se baisser. Ainsi notre potentiel agricole, le second derrière le Brésil, qui suffirait à nourrir l'Afrique pour des millénaires, si seulement nous pouvions le développer.

Nous disposons d'un potentiel unique en énergie hydraulique, qui nous permettrait d'être le fournisseur électrique de toute l'Afrique, peu chère et propre de surcroît.

Avec ces seuls trois secteurs miniers, énergétiques et agricoles, pour lesquels la demande ne faiblira probablement pas avant très longtemps, nous pourrions utilement mettre en place une stratégie d'industrialisation des secteurs primaires et secondaires, orientée vers l'exportation, qui a si bien réussi à d'autres pays.

Mais cela demande des investissements, donc des fonds disponibles, et surtout une volonté mise au service d'une vision de long terme.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

La récupération de la valeur créée en République Démocratique du Congo passe en priorité par un rééquilibrage des relations entre l'Etat et les investisseurs miniers. C'est tout l'objet de la Révision du Code minier de 2002, dont vous entendez parler

depuis plusieurs années. **La réforme de ce code, en cours, est une nécessité absolue**, si nous souhaitons un jour bénéficier à nouveau des fruits de l'exploitation de notre sous-sol. Ne pas le réformer aujourd'hui, c'est nous condamner à regarder d'autres que nous exploiter nos ressources et ne jamais en profiter.

Car contrairement à ce qui est écrit, ici ou là, les revenus des partenariats noués avec les investisseurs étrangers, en l'état des dispositions de notre Code minier ne nous permettront jamais de financer notre développement.

Certes, ces investisseurs permettent l'exploitation de nos réserves. On applaudit d'ailleurs chaque année à leurs records de production. Mais en aucun cas ils ne contribuent suffisamment aux besoins de la Nation, comme ce fut le cas avec la Gécamines quand elle produisait près de 500 000 tonnes annuelles.

Je rappelle qu'à l'époque, avec cette production, la Gécamines contribuait fiscalement à hauteur de 60% à 70% des recettes du secteur public, alors qu'avec un million de tonnes, la contribution fiscale actuelle des investisseurs miniers est estimée à maximum 25% des recettes du secteur public. Est-ce que c'est juste ?

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que le monde entier est rivé sur certaines de nos richesses, cobaltifère notamment, dont les cours s'envolent ; elle est d'autant plus incompréhensible que les maisons mères de nos partenaires, qui elles ne déclarent aucun dividende au Congo, voient leurs cours de bourse s'envoler ; elle est enfin inacceptable quand nos partenaires, osent venir demander au Gouvernement de leur conserver des avantages fiscaux datant de plus de 15 ans, pour leur permettre de continuer à engranger leurs profits.

J'entends toujours les mêmes objections, sur la contribution essentielle que l'investissement étranger jouerait pour que notre Etat ne périclite pas, le maintenant sous assistance respiratoire, et lui évitant de sombrer. **Mais ce n'est pas parce nous survivons grâce à ces faibles subsides, qu'ils sont la juste contrepartie de ce qui est exploité dans notre sous-sol. Non, ils ne sont pas la juste contrepartie.**



## **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

Ce combat qui est mené, n'est pas le combat d'une catégorie contre une autre, pour la défense de ses seuls intérêts ou de ses revenus.

**Ce combat, tout le monde devrait en être bien conscient, est celui d'une Nation qui se bat pour percevoir la juste répartition des fruits de son sous-sol.**

Vous ne devez pas vous laisser intoxiquer par ce que certaines ONG bien ou mal intentionnées, qui ne sont que les faux nez d'intérêts venus d'ailleurs, écrivent. On colporte que les causes de la sous perception de nos richesses minières seraient liées à la captation des richesses par une caste politique mal intentionnée.

Je peux vous assurer que la seule captation des richesses que nous avons constatées est celle de nos partenaires qui nous privent des recettes nécessaires au financement de notre développement. Mais ce faisant, en excitant les opinions publiques mondiales et internationales, ces ONG détournent l'attention du déséquilibre structurel qui lie nos Etats à des investisseurs étrangers, parfois même appuyés par leurs propres Etats, pour la fourniture de ressources qui leur sont stratégiques.

Je voudrais revenir encore sur certains passages d'un rapport de la Banque Mondiale, préparatoire à la révision du Code Minier congolais d'avril 2016 auquel j'ai déjà fait allusion et qui précise, je cite :

**« Le choix de recourir à des multinationales exerçant dans le secteur formel n'a pas produit les retombées escomptées par l'État. [...] Cela tient aux limites du Code minier, à l'incapacité de l'administration de le faire appliquer et à recouvrer des recettes auprès des différents producteurs.**

**Alors que le potentiel de la rente des ressources naturelles en RDC est un des plus élevés au monde et en Afrique Subsaharienne, le pays affiche un des plus faibles niveaux de mobilisation des recettes.**

**Les investisseurs étrangers ont davantage profité du boom du secteur des ressources naturelles à partir de 2007 que le Gouvernement et les producteurs locaux. »**

Comme vous pouvez le constater, les principales raisons de la faiblesse des revenus pour l'Etat, entendues largement, sont l'inadéquation de notre Code minier très favorable aux investisseurs, le choix fait de recourir à des sociétés multinationales, la faiblesse de notre administration fiscale à remplir ses missions et la difficulté à recouvrer les recettes auprès des producteurs miniers.

Malheureusement, je constate que même quand l'évidence est portée à la connaissance de tous, certains acteurs du secteur minier continuent à vouloir conserver des avantages qui ne se justifient plus. Ce sont des collègues, membres de la FEC, que je suis prêt à défendre dans de nombreuses autres revendications légitimes contre l'Etat ou certains organismes publics. Mais dans ce cas, ce n'est plus possible. Il s'agit de l'avenir du pays et du respect de l'éthique dans la pratique des affaires.

Ce code a été négocié en 2002, après des années meurtrières dans la sous-région, sous l'impulsion de la communauté internationale et devait permettre de rendre attractif notre secteur minier, ce qu'il a fait au-delà de toute espérance. Bien que particulièrement généreux, il conservait, à ceux qui le souhaitaient, et qui avaient négocié des conventions minières antérieures, leurs avantages. Nous sommes en 2017, et on nous explique doctement que nous devrions conserver ce code et ces conventions minières, alors que tout ce qui justifiait ces avantages a disparu ?

Je rappelle, qu'un projet minier c'est 20 ou 30 ans d'exploitation, voire plus. Cela voudrait-il dire que nos partenaires devront bénéficier pendant une durée aussi longue des mêmes avantages, notamment fiscaux, alors que notre Etat se délite et qu'eux s'enrichissent, et priver leur pays d'accueil du partage des fruits de SON sous-sol. 30 ans sans renégocier, malgré l'évolution des cours, malgré l'évolution du pays, malgré l'évolution des marchés, est-ce vraiment raisonnable ? **Evidemment non.**

C'est pourquoi, comme Président de la FEC, je soutiens, après m'y être opposé en 2015 notamment, la réforme du Code minier, qui n'est que justice pour rééquilibrer la fiscalité minière conformément aux pratiques internationales.

C'est pourquoi, je soutiens également cette réforme en faveur d'un Etat qui ne perçoit aucun impôt sur les sociétés en raison des politiques d'optimisation fiscale de ses partenaires. Et c'est pourquoi, je suis opposé à ce que l'Etat ne perçoive qu'une fraction fixe du chiffre d'affaires de chaque exploitation indépendamment du cours des matières premières.

**Les investisseurs ne doivent pas penser qu'ils disposent des mêmes prérogatives qu'un Etat à bénéficier des fruits de son sous-sol.**

Il est normal que la rémunération de l'Etat sur les richesses produites dans son sous-sol, soit variable en fonction des cours des richesses exploitées. Nous réclamons une échelle de profit mobile pour les métaux stratégiques, avant de réclamer, comme dans les pays pétroliers, un partage réel de la production, avec l'Etat d'accueil, **et qui remplacera ce miroir aux alouettes que sont les dividendes qu'on nous promet sans jamais les voir.**

Peut-être que nos partenaires redeviendront alors de véritables industriels intéressés par leur seul résultat opérationnel et pas par les intérêts qu'ils se payent à eux-mêmes, sur la base d'emprunts qu'ils se sont eux-mêmes consentis.

Alors qu'on ne vienne pas nous raconter des sornettes sur les prétendues menaces qui pèsent sur cette l'industrie. Tout cela ne vise qu'à préserver les marges des actionnaires, pas à aider notre peuple et notre pays à se développer.

Je voudrais d'ailleurs à ce sujet, faire une parenthèse. Il ne me paraît pas acceptable qu'en ces temps difficiles, face à des injustices flagrantes dans la répartition des richesses qui sont dénoncées par des institutions multilatérales non suspectes de compromission à notre égard, certains de nos membres jouent une partition qui est clairement opposée aux objectifs de

développement de notre pays, voire dénigrent leur partenaire, à travers des ONG bien pensantes.

Personne, je dis bien personne, n'a rien à gagner à un pays qui ne se développerait pas. Il est de la responsabilité de nos membres, tous nos membres, étrangers compris, de bien évaluer leurs responsabilités quand ils agissent. Elles sont sociales, autant qu'économiques vis-à-vis du pays qui les accueillent et ne peuvent pas constituer l'unique variable d'ajustement face à la rentabilité exigée par leurs actionnaires. C'est une question d'éthique, mais aussi d'intérêt bien compris.

Vous l'aurez compris, j'espère sincèrement que le code révisé sera adopté prochainement et permettra à notre Etat de bénéficier à nouveau de marges de manœuvre devant lui permettre enfin d'engager des réformes structurelles nécessaires à notre économie.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

Je ne suis pas totalement naïf et ne doute pas que ces ressources supplémentaires, si ressources supplémentaires il y a, risquent de servir prioritairement à couvrir les déficits courants de l'Etat.

Notre histoire, nous enseigne que malheureusement, l'argent issu de nos ressources naturelles n'a jamais été utilisé à l'engagement d'une réelle diversification de l'économie. Il n'a jamais été affecté de manière irrévocable, irréversible, au financement du développement de l'économie, à travers un plan stratégique concerté et durable dans l'exécution.

Certains pays dans le monde ont fait ce choix de sanctuariser certaines ressources et les affecter à des objets spécifiques, comme le développement dans des secteurs prioritaires, ou les retraites futures et ne l'ont pas regretté. C'est même probablement le meilleur moyen de ne pas avoir à sacrifier ses intérêts futurs à l'urgence du court terme.

C'est pourquoi, je milite pour la mise en place d'un tel fonds, de type souverain, qui serait alimenté par une part du produit des revenus miniers et sur lesquels pourrait être par exemple adossé un emprunt obligataire de grande envergure nécessaire à la mise en œuvre d'un plan de financement sur des secteurs prioritaires.

Au-delà des revenus générés par la Réforme du Code minier de 2002 qui en constitue un préalable indispensable, nous bénéficions aujourd'hui d'une conjoncture favorable qui renforce notre position.

Nous sommes probablement, en RDC notamment, au début d'un nouveau cycle haussier des matières premières, dont le principal actif est le cobalt. Les cours du cobalt ont déjà plus que doublé depuis le mois de janvier dernier. Il est aujourd'hui à plus de 70 000 USD la tonne, mais surtout 60 à 70% des réserves mondiales sont localisées dans notre pays et uniquement sur base des réserves connues de l'ancienne Union Minière. Le financement d'une prospection à grande échelle nous permettrait certainement de découvrir de nouveaux gisements.

Et la demande n'a jamais été aussi forte sur ce métal, qui constitue un des composants essentiels des batteries électriques, destinées aux voitures propres et dont le rôle est crucial dans la mise en place des politiques mondiales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La demande de cobalt est donc particulièrement forte et elle le sera encore pendant au moins la décennie qui vient.

Nous sommes conscients que l'industrie trouvera des solutions technologiques alternatives au cobalt, dont les ressources connues sont très largement insuffisantes pour satisfaire la demande. Mais, aujourd'hui, les constructeurs automobiles qui n'ont pas d'autre choix, ont investi près de 50 milliards de dollars dans des usines de batteries et devront bien amortir leurs investissements, quand bien même ils trouveraient dans les années à venir des solutions alternatives.

Nous devons donc tout faire pour pouvoir profiter maintenant de l'envolée des cours, et localiser les flux générés par cette hausse,

dans un fonds qui constituera le véhicule d'une levée de capitaux nécessaires au programme d'investissements que j'appelle de mes vœux. Ne laissons pas passer cette chance, comme d'autres l'ont laissé passer avant nous.

Des estimations, à affiner encore, nous permettent de penser que dans les 10 ans à venir la RDC, devrait encaisser entre 20 et 30 milliards de dollars sur base d'une exploitation équilibrée du cobalt. Je répète que nous pourrions, dès 2018, négocier un emprunt obligataire de ce montant pour financer ce fonds très rapidement.

**Les priorités de ce fonds, devront être claires et ses règles de fonctionnement devront permettre d'éviter toute dispersion inutile.**

**Première des priorités**, faire de notre pays, un pays exportateur en développant les surfaces cultivables et en subventionnant l'investissement privé.

**Seconde priorité**, l'énergie, avec évidemment INGA. Ayons les moyens de nos ambitions pour être un partenaire de référence dans INGA, et nous bénéficierons encore plus sûrement qu'avec le cobalt dans les décennies futures, d'une rente énergétique inépuisable, qui viendra alimenter notre développement, comme le pétrole l'a fait pour le Moyen-Orient ou la Norvège.

Prenons position aujourd'hui pour être à l'avant-garde de la révolution énergétique qui devra nécessairement se substituer aux énergies fossiles.

**Troisième priorité**, les infrastructures. Pas de développement agro-industriel ou industriel, sans voie ferrée à l'échelle de notre pays. C'est une nécessité absolue, dont toutes les études prouvent en outre la rentabilité. Remettons sur l'ouvrage la remise en état de nos 20 000 km de voies ferrées, ré-irriguons ainsi et reconnectons toutes les régions de notre pays, pour lui permettre de tirer parti de sa position stratégique au cœur de l'Afrique Centrale, comme lieu de transit, mais également, comme pôle d'exportation minier et agricole.

**Enfin, quatrième priorité**, l'Administration, notamment fiscale. Nous devons rebâtir une Administration fiscale, dont les régies financières ne se comporteraient plus comme autant de baronnies indépendantes. N'oublions, pas qu'après les faiblesses de notre Code minier de 2002, la deuxième raison invoquée par la Banque Mondiale pour justifier de la sous-perception des recettes minières par l'Etat, tient à la faiblesse de l'Administration fiscale. Sa réforme constitue donc, tout autant que les investissements précités, une priorité absolue pour bénéficier des recettes de notre sous-sol.

Je serais d'avis d'affecter de manière exceptionnelle des sommes importantes à la réforme de notre administration fiscale et engager avec nos fonctionnaires un contrat. En contrepartie de la réforme de la législation fiscale, de la réorganisation des différentes entités qui la composent, de l'instauration de nouvelles règles de fonctionnement vis-à-vis des administrés et du renouvellement de ses cadres, je souhaiterais que l'on affecte les sommes nécessaires à la formation et à l'amélioration des conditions de vie de nos agents.

Ainsi, un cercle vertueux pourrait s'engager avec nos fonctionnaires, qui pourraient mener à bien leurs missions dans le seul sens de l'intérêt général et l'on pourrait également sanctionner sans pitié, si besoin, les comportements déviants, qui ne devraient plus être tolérés.

### **Mesdames et Messieurs, Distingués invités**

Toute action ou décision économique ne peut réussir sans une réelle stabilité politique qui constitue, avec la paix et la bonne distribution de la justice des conditions sine qua non de la confiance des opérateurs économiques et des investisseurs.

C'est pourquoi, je me suis réjoui d'entendre le Chef de l'Etat dans son discours de vœux à la Nation le 31 décembre dernier, dire que

le processus électoral auquel nous nous sommes engagés est irréversible.

Liant la parole à l'acte, il a déjà promulgué la loi électorale levant ainsi un des obstacles majeurs identifiés par la Commission Nationale Electorale Indépendante.

En tant que citoyen, je m'en réjouis car les élections sont nécessaires à un processus démocratique sain. Cela se passe ainsi dans toutes les vieilles démocraties du monde et personne ne peut en denier le droit et l'importance pour la RDC. En tant que citoyen, j'encourage la CENI, seule autorité compétente en la matière à se mettre en ordre de marche pour le respect du calendrier qu'elle a publié. J'invite le Gouvernement à lui donner réellement et sans retard les moyens dont elle a besoin.

Le Président de la République a confirmé, la tenue des élections, prévues par la CENI en décembre cette année et promulgué la Loi qui les organise. Je ne comprends pas pourquoi certains prennent le risque de la déstabilisation de notre pays avant les échéances.

Je tiens à le dire aux Congolais, au-delà de vos choix partisans et qui sont l'expression de votre liberté, vous serez les premières victimes de l'instabilité politique et sécuritaire, qui a hélas souvent comme conséquence la destruction du tissu économique et la perte de vos emplois.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorable Président du Sénat,  
Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Excellences Messieurs les Vice Premiers Ministres,  
Excellences Messieurs les Ministres d'Etat,  
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,  
Monsieur le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle,  
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,  
Monsieur le Procureur Général de la République,  
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres et Vice Ministres,  
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,**



**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,  
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,  
Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la FEC,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs,  
Chers Membres de la FEC,  
Distingués Invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Comme mot de la fin, je voudrais féliciter et remercier tous nos membres pour leur fidélité à la FEC.

La FEC, je le rappelle, est une organisation apolitique et laïque. Nous y adhérons librement pour défendre ensemble le développement de l'activité économique et de nos affaires, face à une Administration, jusqu'à présent tracassière, inefficace et qui constitue en réalité un frein au développement de notre pays.

Je voudrais le souligner avec insistance, les contributions de natures diverses, que je reçois de tous mes collègues membres du Conseil d'Administration pour le travail que nous avons à abattre ensemble au profit de nos membres et de l'économie de notre pays, sont très appréciées.

Je me réjouis de partager avec vous, chers collègues du Conseil d'Administration, les mêmes objectifs pour renforcer le secteur privé formel, véritable moteur à long terme de la croissance et du développement de ce pays.

Que soit aussi félicité le personnel de la Fédération pour son dévouement et la qualité des services rendus aux membres dans des conditions parfois difficiles. Nous l'exhortons à persévérer et lui recommandons d'améliorer davantage sa performance et l'image de notre Fédération.

En tant que porte-parole du monde des affaires, j'en appelle, à la prospérité et à l'augmentation des investissements productifs qui créeront des emplois décents, réduiront la pauvreté, dans un environnement politique stable, dans un pays en paix et sécurisé sur l'ensemble de son territoire.

Une fois de plus, bonne et heureuse année 2018 à vous tous, en espérant que cette nouvelle année sera plus porteuse pour l'économie de notre pays.

Je vous remercie pour votre attention.